



**INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX  
ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

**I B P T**

---

**DECISION DU CONSEIL DE L'IBPT  
DU 16 JANVIER 2017  
CONCERNANT  
LA COMPOSITION DU COLLEGE VISE PAR L'ARRETE ROYAL DU 5 MAI 2006  
FIXANT UNE PROCEDURE DE CONCILIATION DEVANT L'INSTITUT BELGE  
DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR L'ANNEE  
2017**

## Le Conseil de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications

Vu l'article 5 de l'arrêté royal du 5 mai 2006 fixant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications ;

Vu la décision du Conseil de l'IBPT du 12 janvier 2016 concernant la composition du collège visé par l'arrêté royal du 5 mai 2006 fixant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications pour l'année 2016 ;

Vu la nouvelle composition du Conseil de l'IBPT en date du 16 janvier 2017, conformément aux arrêtés royaux du 10 janvier 2017 ;

Prend la décision suivante :

1. Les personnes suivantes sont désignées pour l'année 2017 comme membre du collège, visé à l'arrêté royal du 5 mai 2006 concernant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications :

Monsieur Luc Vanfleteren	Membre du Conseil
Monsieur Vincent Hanchir	Premier Conseiller, Pool Marchés Telecom & Media
Monsieur Tim Nuyens	Premier Conseiller, Pool Consommateurs

2. Les personnes suivantes sont désignées à partir de la date indiquée au point 4 de la présente décision pour l'année 2017 comme membre suppléant du collège, visé à l'arrêté royal du 5 mai 2006 concernant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications :

Monsieur Jack Hamande	Membre du Conseil
Monsieur Axel Palmaers	Ingénieur Conseiller, Pool Marchés Telecom & Media
Monsieur Dominique Paquot	Premier Conseiller, Service Juridique

3. La présente décision abroge la décision du Conseil de l'IBPT du 12 janvier 2016 concernant la composition du collège visé par l'arrêté royal du 5 mai 2006 fixant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications pour l'année 2016.
4. La présente décision prend effet à partir du 16 janvier 2017.

Axel Desmedt  
Membre du Conseil

Jack Hamande  
Membre du Conseil

Luc Vanfleteren  
Membre du Conseil

Michel Van Bellinghen  
Président du Conseil